

# BULLETIN D'INSCRIPTION

Remplir 1 bulletin par formation et par personne

Envoyer à : [editions@ambassadeursdupain.com](mailto:editions@ambassadeursdupain.com)

<input type="checkbox"/> 01 - Les incontournables en magasin	05-06 Février 2024
<input type="checkbox"/> 02 - Les brioches de voyage	11-12 Mars 2024
<input type="checkbox"/> 03 - La gamme RESPECTUS PANIS®	15 - 16 Avril 2024
<input type="checkbox"/> 04 - La gamme RESPECTUS PANIS®	13-14 Mai
<input type="checkbox"/> 05 - Restauration boulangère	21-22 Mai 2024
<input type="checkbox"/> 06 - La panification au restaurant	17-18 Juin 2024
<input type="checkbox"/> 07 - Les viennoiseries et brioches // Belges	24-25 Juin 2024
<input type="checkbox"/> 08 - La gamme RESPECTUS PANIS® // Enseignants	01 -02 Juillet 2024
<input type="checkbox"/> 09 - La gamme RESPECTUS PANIS® // Nutrition	09-10 Septembre 2024
<input type="checkbox"/> 10 - La gamme RESPECTUS PANIS® // Blés anciens	23-24 Septembre 2024
<input type="checkbox"/> 11 - Développer sa gamme brioches	30 Septembre - 01 Octobre 2024
<input type="checkbox"/> 12 - Préparation aux concours	10-11 Octobre 2024
<input type="checkbox"/> 13 - Du levain pour se faire du bien	21-22 Octobre 2024
<input type="checkbox"/> 14 - Les brioches // Levain de Panettone	04-06 Novembre 2024
<input type="checkbox"/> 15 - La gamme RESPECTUS PANIS® // Nutrition	25-26 Novembre 2024

## STAGIAIRE

Madame       Monsieur

Nom : .....

Prénom : .....

Tél portable : .....

Email : .....

## SITUATION PROFESSIONNELLE

- Salarié(e) en boulangerie  
 Gérant(e) salarié(e)  
 Conjoint(e) salarié(e)  
 Demandeur d'emploi  
 Vient de l'étranger pour suivre la formation  
 Artisan(e) - Chef d'entreprise artisanale inscrit au Rép.des métiers  
 Artisan(e) - Conjoint(e) collaborateur/trice ou associé(é) inscrit au Rép. des métiers

## EMPLOI OCCUPÉ

- Boulanger  
 Pâtissier  
 Vente  
 Autre : .....
- CATÉGORIE**  
 Ouvrier qualifié  
 Ouvrier non qualifié  
 Employé  
 Agent de maîtrise / Technicien

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus

Le : ..... **Signature (obligatoire) du stagiaire**

À : .....

Fournil des Ambassadeurs / 85-Les Herbiers	Thomas Planchot	850€ HT / 1020€ TTC
Fournil des Ambassadeurs / 85-Les Herbiers	Eric Chevallereau	850€ HT / 1020€ TTC
Fournil des Ambassadeurs / 85-Les Herbiers	Amandio Pimenta	850€ HT / 1020€ TTC
Restaurant Aimer Faire / 01-Dagneux	Amandio Pimenta	850€ HT / 1020€ TTC
Fournil des Ambassadeurs / 85-Les Herbiers	Sylvain Herviaux	850€ HT / 1020€ TTC
Fournil des Ambassadeurs / 85-Les Herbiers	Alexandre Laumain	850€ HT / 1020€ TTC
Fournil des Ambassadeurs / 85-Les Herbiers	Guido Devillé	850€ HT / 1020€ TTC
Fournil des Ambassadeurs / 85-Les Herbiers	Samuel Moreau	850€ HT / 1020€ TTC
Fournil des Ambassadeurs / 85-Les Herbiers	Caroline Masson	850€ HT / 1020€ TTC
Fournil des Ambassadeurs / 85-Les Herbiers	Yohan Ferrant	850€ HT / 1020€ TTC
Restaurant Aimer Faire / 01-Dagneux	Alexandre Laumain	850€ HT / 1020€ TTC
Fournil des Ambassadeurs / 85-Les Herbiers	Alexandre Laumain	850€ HT / 1020€ TTC
Fournil des Ambassadeurs / 85-Les Herbiers	Rodolph Couston	850€ HT / 1020€ TTC
Fournil des Ambassadeurs / 85-Les Herbiers	Mirko Zenatti	1200€ HT / 1440€ TTC
Ecole Farinez'vous / 75-Paris	Caroline Masson	850€ HT / 1020€ TTC

## ENTREPRISE / EMPLOYEUR

Nom de l'entreprise : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél portable : .....

Email : .....

SIRET (14 chiffres) : .....

Code NAFA : ..... Code APE : .....

## FINANCEMENT ENVISAGÉ

- FAFCEA       OPCO  
 CMA       AGEFICE

## MODE DE PAIEMENT (Solde avant la formation)

- SI PRISE EN CHARGE  
Chèque ou virement à l'ordre de MFR St Michel Mt  
Mercurie
- SANS PRISE EN CHARGE (fonds propres)  
Chèque ou virement à l'ordre de PANIS Editions

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus

Le : .....

**Signature de l'employeur et cachet de l'entreprise  
(obligatoires)**

À : .....

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Objet : Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les offres de formation. L'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV est effective à chaque commande. Le client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

Le client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins. Nos CGV pourront être modifiées à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification n'ouvre droit à indemnité au profit du client.

Prérequis : PANIS Éditions spécifie dans ses programmes les connaissances initiales requises (prérequis) pour suivre chacune de ses formations dans des conditions optimales. Il appartient au client de s'assurer que tout stagiaire inscrit à une formation, correspond aux prérequis. PANIS Éditions ne peut en conséquence être tenue pour responsable d'une éventuelle inadéquation entre la formation suivie et le niveau initial des participants.

Prix et conditions de paiement : Nos prix sont établis en euros hors taxes, et sont à majorer du taux de TVA en vigueur. La facture est adressée au client après exécution de la prestation.

En cas de paiement effectué par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), il appartient au client de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCA dont il dépend. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée au client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne nous parvient pas au premier jour de la formation, la totalité des frais de formation peut éventuellement être facturée au client. En cas de non-règlement par l'OPCA du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

Convocations : PANIS Éditions ne peut être tenue responsable de la non-réception de la convocation quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

**Annulation, absence, report d'inscription : Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.**

**• Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation.**

**• Une annulation intervenant entre une ou deux semaines avant le début du stage donnera lieu à la facturation au client de 50% du coût de la totalité du stage.**

**• Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début du stage donnera lieu à la facturation de la totalité du stage.**

Un report intervenant moins de deux semaines avant le début du stage est considéré comme une annulation. En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

Annulation d'un stage : PANIS Éditions se réserve la possibilité d'annuler tout stage en cas de manque de participants ou de problème technique ou logistique et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage. De nouvelles dates ou sites leur seront proposés, ce qui donnera lieu à une nouvelle commande.

Règlement : Le règlement des factures émises par Bourseau Formation s'effectue par LCR direct 8 jours. Les factures sont payables au plus tard dans un délai de 8 jours à compter de la date de facture, net et sans escompte. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit.

• Des intérêts de retard de paiement au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal,

• L'exigibilité immédiate des factures non échues.

Par ailleurs, conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout règlement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

PANIS Éditions se réserve également le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Propriété intellectuelle : Le client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L.335-2 et suivant du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait des logiciels ou support de stage.

Limitations de responsabilité de PANIS Éditions :

La responsabilité de PANIS Éditions ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel ou toute cause étrangère à PANIS Éditions. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de PANIS Éditions est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le client. La responsabilité de PANIS Éditions est plafonnée au montant du prix payé par le client au titre de la prestation concernée. En aucun cas, la responsabilité de PANIS Éditions ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et la réputation.

Force majeure :

PANIS Éditions ne pourra être tenue responsable à l'égard du client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des cours et tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant

ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à PANIS Éditions, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de PANIS Éditions.

Protection des données à caractères personnel : En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le client s'engage à informer chaque utilisateur que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par Bourseau Formation aux seules fins de réalisation et de suivi de la formation.

Droit applicable — Attribution de compétence :

Les présentes CGV sont régies par le droit français.

EN CAS DE LITIGE SURVENANT ENTRE LE CLIENT ET PANIS EDITIONS À L'OCCASION DE L'EXÉCUTION DU CONTRAT, IL SERA RECHERCHÉ UNE SOLUTION À L'AMIABLE ET, À DÉFAUT, LE RÈGLEMENT SERA DU RESSORT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES.

**Signature  
Lu et Approuvé**

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## Article 1 - Objet

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L 6352-3 et L 6352-4 et R 6352-1 à R 6352-15 du Code du Travail. Il s'applique à toute personne participant à la formation organisée par PANIS Éditions, et ce pendant toute la durée de la formation suivie. Chacun est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas de manquement à ce dernier. Lorsque la formation se déroule dans les locaux des Ambassadeurs du Pain, déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de santé et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

## Article 2 – Hygiène et sécurité

La prévention des risques d'accidents et de maladie est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. À cet effet, les consignes générales et particulières d'hygiène et de sécurité en vigueur dans l'organisme doivent être strictement respectées. Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les stagiaires.

## Article 3 – Alimentation

Toute personne participant à une formation organisée par PANIS Éditions doit mentionner lors de l'inscription si elle suit un régime alimentaire spécifique ou si elle a quelque allergie alimentaire afin que des alternatives soient proposées.

## Article 4 – Discipline générale

4.1 – Les participants doivent respecter les horaires de formation communiqués par PANIS Éditions. Sauf circonstances exceptionnelles, les participants ne peuvent s'absenter pendant les heures de formation.

4.2 – Il est formellement interdit aux participants d'entrer dans l'établissement en état d'ivresse, d'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux, de quitter le stage sans motif, de troubler le bon déroulement de la formation par son comportement.

4.3 – Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse du responsable PANIS Éditions, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

4.4 – Une feuille de présence sera obligatoirement signée par les participants pour chaque journée.

4.5 – La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée par le Code de la propriété intellectuelle et ne peut être utilisée que pour un strict usage personnel.

4.6 – PANIS Éditions décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou détérioration des objets personnels de toute nature, déposés par les participants dans les locaux de formation.

4.7 – Chaque participant a l'obligation d'avertir le responsable PANIS Éditions ou son représentant dès qu'il a connaissance d'un incident ou d'un accident survenu dans les locaux de formation.

4.8 – Chaque participant a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation.

Les participants sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite. À la fin de la formation, le participant est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à PANIS Éditions, sauf les documents pédagogiques.

## Article 5 – Sanctions

Tout agissement considéré comme fautif par PANIS Éditions pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre d'importance, par application des procédures légales en vigueur

: • avertissement écrit • blâme • exclusion temporaire ou définitive de la formation. Le responsable de PANIS Éditions informera l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant en charge les frais de formation, de la sanction prise (article R6352-8).

## Article 6 – Publicité du règlement

Le présent règlement est présenté à chaque stagiaire avant la session de formation. Un exemplaire est disponible dans les locaux de PANIS Éditions.

## Signature

## Lu et Approuvé